

Crédit agricole—Loi

nous avons attendu pendant toute le 29^e et la 30^e législatures.

Je désire faire part au ministre d'une importante préoccupation. Le projet de loi arrive trop tard pour la récolte de cette année. Je ne veux pas être défaitiste, mais dans la pratique je doute que le projet adopté puisse avoir l'effet que le ministre souhaite et que nous-même qui sommes en faveur du bill souhaitons pour la saison 1975.

Le ministre désire ardemment que la Chambre étudie le bill le plus vite possible pour qu'il soit ensuite déferé au comité, mais je sais aussi, madame l'Orateur, qu'il n'est pas très réaliste de l'espérer. Nous avons attendu plus de deux ans et demi ce projet de loi et nous n'avons été saisis pendant toute la 29^e législature, que d'un bill sur l'agriculture; nous déplorons donc avec le ministre que les politiques agricoles soient au dernier rang des priorités du cabinet. Nous allons aider autant que possible le ministre à leur faire accorder une plus grande priorité.

Il serait intéressant de tenter une étude de certaines dispositions du bill, mais je dirai simplement au ministre qu'il ne convient pas de le faire à l'étape de la deuxième lecture. J'espère qu'au comité, nous serons en mesure d'étudier non seulement les aspects techniques de ce projet de loi mais certains points comme les honoraires d'avocats que la Société de crédit agricole a ignorés pendant beaucoup trop longtemps, les hypothèques générales, dont on vient de parler, le refinancement, les règlements et les directives régissant la Société, l'évaluation et le reste.

Quant aux maximums de \$100,000 et de \$150,000 selon le cas, j'ai remarqué avec intérêt dans le dernier rapport de la Société de crédit agricole que, tout en augmentant sensiblement le montant des prêts ordinaires au cours de la dernière année financière, nous transigeons toujours avec une moyenne de prêt de moins de \$45,000. Je me demande—comme se le demande le ministre, j'en suis sûr si les cultivateurs tiennent à obtenir le montant maximum de prêt en songeant à l'intolérable fardeau des intérêts.

En d'autres termes, les grands agriculteurs seront-ils les premiers à bénéficier de ces avantages alors que les petits cultivateurs seront poussés à un découragement toujours plus grand? C'est la situation qu'ont certainement provoquée certaines politiques agricoles, certaines politiques de la Société de crédit agricole, à vrai dire. J'espère que le ministre et les membres du comité étudieront à fond cet aspect, car il me semble qu'une grande entreprise agricole se trouve mieux en mesure de se prévaloir des prêts maximums en répartissant son fardeau sur une exploitation beaucoup plus vaste que son voisin qui a une petite entreprise familiale.

Il y a un point que je voudrais souligner, et j'essaierai d'être aussi bref que possible. Il porte sur le prix des terrains qu'a mentionné la Société de crédit agricole dans son rapport de l'an dernier. Le président a signalé que les prix dans ce secteur avaient monté durant l'année se terminant en juin 1973 plus qu'en aucune autre année depuis 1910, année où on a commencé à tenir des statistiques là-dessus. Il faisait remarquer que durant l'année se terminant en juin 1973 les prix des terres agricoles avaient augmenté de 17 p. 100 comparativement à l'augmentation de 2 p. 100 à l'année précédente. Les majorations variaient de 21 p. 100 en Ontario à 13 p. 100 en Alberta.

Je ne crois pas qu'il faille avoir la tête à Papineau pour voir pourquoi leur prix a augmenté. Les grandes fermes prenaient manifestement de l'expansion, ce qui a accru la demande de terres agricoles. Il y a aussi la demande très troublante de terres destinées à des fins non agricoles par

les acheteurs non agricoles: les pressions qui s'exerçaient sur les citadins les ont encouragés à déménager dans les régions rurales. Il y a eu la demande évidente des spéculateurs fonciers. Puis, je le répète, à mon avis, la demande la plus importante que nous devons étudier est l'achat de terres agricoles par des gens qui ne sont pas des spéculateurs, mais simplement des investisseurs qui cherchent à se protéger du mieux possible contre l'inflation.

En dernier lieu, la hausse de la demande de terres agricoles a été l'œuvre du gouvernement lui-même. Je crois que nous nous rendons tous compte que Pickering est un exemple frappant parce que tellement d'agriculteurs de la région de Pickering—de bons agriculteurs—se sont installés dans ma région et, j'en suis certain, dans celle du député de Bruce (M. Douglas) où ils ont acheté des terres à des prix qui, de l'avis de nos agriculteurs, n'étaient tout simplement pas compétitifs. Ils ont pu le faire parce que les agriculteurs de Pickering avaient les fonds nécessaires pour acheter les terres à ces prix gonflés. Bien que j'hésite, que j'aie en fait presque peur de citer les propos de M^{me} Plumtre au ministre, j'ai cru que la déclaration qu'elle a faite au sujet de la perte de terres agricoles à Pickering mérite que le ministre et moi l'accueillions tous les deux d'un œil favorable.

Au sujet de l'offre des terrains, je signalerais également au ministre que d'après certains experts—et j'ai entendu toutes sortes de chiffres, comme lui, j'en suis certain—nous perdons les meilleures terres du sud-ouest de l'Ontario à cause de l'expansion des régions urbaines qui s'étendent au rythme de 28 acres l'heure.

Je dois absolument me demander et demander au ministre: que fera ce bill? En soi, c'est un bon bill. Pour le crédit agricole, c'est un bon bill. Mais, dans le contexte plus large de l'utilisation des terres et du nombre total de fermes, j'ai de très grandes réserves. Il y a ceux qui me disent, et je suis certain qu'ils ont dit la même chose au ministre, que la hausse des plafonds sur les hypothèques agricoles est en soi inflationniste dans ses répercussions sur le prix des terres agricoles. Je ne crois pas que ces déclarations soient celles de gens irréflectés ou de gens qui n'ont pas étudié le problème, mais si nous augmentons la limite des prêts agricoles, je crois que nous devrions nous demander très sérieusement si cette mesure est en soi de nature à faire augmenter le prix à l'acre de nos régions agricoles, surtout dans le sud-ouest de l'Ontario. Je regrette de ne pouvoir fournir au ministre la réponse à ces questions, mais dans le contexte plus étendu de l'économie agricole, nous devons nous attaquer à ce problème.

J'ai été fort impressionné durant la 29^e législature, sauf erreur, quand j'ai relevé dans le débat sur le discours du trône ou dans le débat sur le budget tout un paragraphe consacré à l'intérêt que le gouvernement porte à l'utilisation des terres. On y soulignait qu'il fallait agir en collaboration avec les provinces. Fait inquiétant, depuis ce temps-là, nous n'avons rien entendu au sujet de ce problème particulier au niveau fédéral, mais je ne crois pas que nous puissions résoudre ce problème en accroissant simplement le crédit agricole quand nous devons traîner cet énorme boulet que constituent la demande accrue, une production plus faible et la spéculation. Tant que nous ne nous attaquerons pas à ce problème plus vaste, le ministre reviendra fréquemment à la Chambre pour présenter des bills de ce genre simplement afin de rattraper la hausse des coûts.